La date ultime pour inscrire les cessions de créances contenues dans les anciennes conventions d'indemnisation est maintenant connue : ce sera le 31 août 1996

1 septembre 1995

La date ultime pour inscrire les cessions de créances contenues dans les anciennes conventions d'indemnisation est maintenant connue : ce sera le 31 août 1996

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.